

Séance extraordinaire du 27 février 2019

À cette séance extraordinaire tenue le vingt-septième jour du mois de février de l'an deux mille dix-neuf étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Scott Mitchell

Monsieur Ghislain Lowe
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Johnny Carrier

Madame Marie-Michèle Benoit, directrice générale et secrétaire-trésorière était aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell.

4286-02-19

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Administration :

- 2.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniers
- 2.2 Dépôt des demandes de révision de taxes
- 2.3 Autorisation de paiement, Construction Pierre Blouin
- 2.4 Acceptation de la grille des salaires et conditions employés municipaux
- 2.5 Autorisation du représentant pour la vente pour taxes impayées

3. Service des loisirs :

- 3.1 Programme Fond de soutien aux projets structurants 2019-20 (FSPS) – parcs

4. Aménagement et urbanisme :

- 4.1 Nomination d'un président et d'une secrétaire par intérim sur le comité consultatif d'urbanisme

5. Varia

6. Période de questions

2. Administration :

2.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniers

Monsieur Clément Marcoux, maire ainsi que Messieurs les conseillers, Frédéric Vallières, Ghislain Lowe, Clément Roy, Normand Tremblay, Johnny Carrier et Scott Mitchell, déposent leur déclaration mise à jour des intérêts pécuniers devant le Conseil municipal et devant la direction.

2.2 Dépôt des demandes de révision de taxes

La direction dépose la liste des demandes de révision de taxes suite à plusieurs demandes écrites de citoyens pour analyser ou réduire leur compte de taxes 2019.

2.3 Autorisation de paiement, Construction Pierre Blouin,

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux exécutés par l'entrepreneur Construction Pierre Blouin pour la construction de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des travaux en déficience n'excède pas la retenue de dix pour cent (10 %).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

4287-02-19

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la direction à procéder au paiement de la demande no 11 au montant de 172 253.37\$ \$ et no 12 au montant de 17 812.99 \$.

2.4 Salaire des employés municipaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

4288-02-19

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le document fixant les salaires et autres avantages des employés de la Municipalité (Taux horaire, vacances annuelles, etc) établis en fonction du budget pour l'exercice financier 2019.

2.5 Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la Municipalité

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

4289-02-19

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner Marie-Michèle Benoit, directrice générale secrétaire-trésorière, ou, en son absence, Clément Marcoux, maire, comme représentants de la Municipalité de Scott en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la municipalité, l'immeuble situé au 305, rue du Pont (lots n^{os} 2 721 699 et 2 721 697), lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

QUE les personnes ainsi désignées ne pourront enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales, ce montant estimé, en date de ce jour, à 37 229.92\$

3. Service des Loisirs :

3.1 Programme Fond de soutien aux projets structurants 2019-20 (FSPS) - parcs

ATTENDU QUE la MRC de la Nouvelle-Beauce lance le cinquième appel de projets pour le FSPS visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Scott désire obtenir une aide financière pour l'aménagement de deux nouveaux parcs, soit dans la rue du Ruisseau et dans le nouveau développement Joseph-Antoine Drouin;

ATTENDU QUE la demande vise à l'aménagement de module de jeux pour pratique libre, ainsi que des balançoires, tables de pique-niques, poubelles, l'excavation et l'aménagement de petits sentiers;

ATTENDU QU'à la suite de la réception de plusieurs lettres de citoyens et des résultats d'un sondage ayant été soumis à la population de Scott dans le cadre de la Politique familiale et des aînés, les habitants ont exprimé un besoin important à l'égard de l'obtention de nouveaux parcs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières.

4290-02-19

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Scott dépose auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce, dans le cadre de son appel de projets 2019-20, une demande d'aide financière du montant de 12 600 \$ au Fonds de soutien aux projets structurants 2019-20 pour améliorer les milieux de vie pour le projet d'aménagement de parcs.

QUE le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et la subvention accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

QUE le conseil autorise Clément Marcoux et Marie-Michèle Benoit, respectivement maire et directrice générale à signer le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de La Nouvelle-Beauce et la Municipalité de Scott

4. Aménagement et urbanisme :

4.1 Nomination d'un président et d'une secrétaire par intérim sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT le manque de disponibilité de Scott Mitchell, président du CCU, à se présenter lors des réunions du comité;

CONSIDÉRANT l'absence de Véronic Turgeon et l'importance d'avoir une secrétaire lors des réunions du CCU;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières.

4291-02-19

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer sur le Comité consultatif d'urbanisme, Monsieur Ghislain Lowe à titre de président et de nommer Marie-Michèle Benoit à titre de secrétaire par intérim.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 20h10.

Clément Marcoux, maire

Marie-Michèle Benoit, dir. gén. & sec.-très.